

# 8

## Gérer les taxes sur la valeur ajoutée

### Exercice 1

#### Présenter une déclaration de TVA au régime normal

*Vous effectuez votre période de formation en milieu professionnel dans la SA Tout Confort située au 132 boulevard Gambetta, 06000 Nice. Cette société est spécialisée dans la vente de canapés, salons, fauteuils, poufs et banquettes-lits. Vous travaillez sous la direction de M. Couffin, responsable du service de comptabilité de la société. Il vous confie différentes tâches. Pour cela, il vous remet l'extrait de la balance du mois de mars (annexe 1) et l'extrait de la balance du mois d'avril (annexe 5).*

1. Présentez la déclaration du mois de mars (annexe 2). Enregistrez-la sur le bordereau de saisie du journal des OD (annexe 3).
2. Présentez la déclaration de TVA du mois d'avril (annexe 5).
3. Présentez le chèque (annexe 6) du règlement de la TVA due au mois d'avril.
4. Enregistrez la déclaration de TVA et son règlement sur le bordereau de saisie (annexe 7).

### Annexe 1

#### Extrait de la balance au 31 mars 200.

N° de compte	Libellé du compte	Somme		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
445200	TVA intracommunautaire due		420,42		420,42
445620	TVA sur immobilisations	196,00		196,00	
445661	TVA déductible sur ABS	4 790,22		4 790,22	
445662	TVA déductible intracommunautaire	420,42		420,42	
445670	Crédit de TVA à reporter	0,00		0,00	0,00
445710	TVA collectée		4 930,93		4 930,93
607010	Achats canapés	9 232,00		9 232,00	
607020	Achats salons d'angle	4 565,00		4 565,00	
607030	Achats fauteuils	1 410,00	158,00	1 252,00	
607040	Achats poufs	867,00	36,72	830,28	
607050	Achats banquettes-lits	7 235,00		7 235,00	
607100	Achats intracommunautaires	2 145,00		2 145,00	
707010	Ventes canapés		7 538,00		7 538,00
707020	Ventes salons d'angle		3 212,00		3 212,00
707030	Ventes fauteuils		3 145,00		3 145,00
707040	Ventes poufs		1 259,00		1 259,00
707050	Ventes banquettes-lits	210,20	10 214,00		10 003,80

## Annexe 2 Déclaration du mois de mars



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

RÉGIME RÉEL NORMAL – MINI RÉEL

N° 3310-CA3



N° 10963 \* 06  
MODÈLE OBLIGATOIRE  
(Art. 287 du CGI)

### PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jour et heure de réception

Adresse du service  
où cette déclaration doit  
être déposée  
au plus tard le

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SA TOUT CONFORT  
132, BD GAMBETTA  
06000 NICE

Rayer les indications imprimées par l'ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Recette	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Insp.	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM) \_\_\_\_\_  
N° d'identification de l'établissement (SIRET) \_\_\_\_\_

### MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

**Attention :** ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement page 2 de la notice n° 3310 NOT-CA3).

Si vous souscrivez cette déclaration en francs, en vertu des mesures particulières énoncées dans la notice (déclarations infra-annuelles ou rectificatives), veuillez l'indiquer dans le cadre réservé à la correspondance.

**Paiement :** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les paiements doivent obligatoirement être effectués en euros. Le paiement en francs est toutefois possible, jusqu'au 17 février inclus, pour les règlements en numéraire.

#### PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date :

Signature :

Téléphone :

Paiement par virement bancaire ou obligation  
cautionnée : cocher la case correspondante :

Virement  
bancaire

Obligation  
cautionnée

#### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :

Date : .....

N° PEC \_\_\_\_\_

dont OC :

N° d'opération \_\_\_\_\_

Pénalités

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

Date de réception

- Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.
- Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre. Les entreprises qui réalisent un CA HT > 760 000 € doivent payer par virement bancaire sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE.

#### CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

## Annexe 2 (suite)

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

### A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : )	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
			07	Achats en franchise	0037

### B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due	
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>				
08	Taux 19,6 %	0206		
09	Taux 5,5 %	0105		
9B				
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>				
13	Anciens taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
<b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b>		16	<b>Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)</b>	0301
		17	<b>Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires</b>	0035
		18	<b>Dont TVA sur opérations à destination de Monaco</b>	0038

### TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %		
24	<b>Total TVA déductible (lignes 19 à 22)</b>		

### CRÉDIT

### TAXE À PAYER

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003		30	Sommes à imputer, y compris acompte congés	9989
<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>				31	Sommes à ajouter, y compris acompte congés	9999
			32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)</b> (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et droit de rectification.  
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).



## Annexe 5 Déclaration du mois d'avril



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

RÉGIME RÉEL NORMAL – MINI RÉEL

N° 3310-CA3



N° 10963 \* 06  
MODÈLE OBLIGATOIRE  
(Art. 287 du CGI)

### PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service  
où cette déclaration doit  
être déposée  
au plus tard le

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SA TOUT CONFORT  
132, BD GAMBETTA  
06000 NICE

Rayer les indications imprimées par l'ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Recette	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Insp.	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

### MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

**Attention :** ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement page 2 de la notice n° 3310 NOT-CA3).

Si vous souscrivez cette déclaration en francs, en vertu des mesures particulières énoncées dans la notice (déclaration infra-annuelles ou rectificatives), veuillez l'indiquer dans le cadre réservé à la correspondance.

**Paiement :** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les paiements doivent obligatoirement être effectués en euros. Le paiement en francs est toutefois possible, jusqu'au 17 février inclus, pour les règlements en numéraire.

### PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : .....  
Signature : .....

Téléphone : .....

Paiement par virement bancaire ou obligation  
cautionnée : cocher la case correspondante :

Virement  
bancaire

Obligation  
cautionnée

### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme : .....  
Date : .....  
N° PEC   
dont OC : .....  
N° d'opération

Pénalités		
Taux	5 %	9005
Taux	%	9006
Taux	%	9007

• Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré ;  
l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

• Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre.  
Les entreprises qui réalisent un CA HT > 760 000 €  
doivent payer par virement bancaire sur le compte du  
Trésor à la BANQUE DE FRANCE.

Date de réception

### CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

## Annexe 5 (suite)

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

### A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : )	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
			07	Achats en franchise	0037

### B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due	
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>				
08	Taux 19,6 %	0206		
09	Taux 5,5 %	0105		
9B				
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>				
13	Anciens taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
<b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b>		16	<b>Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)</b>	0301
		17	<b>Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires</b>	0035
		18	<b>Dont TVA sur opérations à destination de Monaco</b>	0038

### TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %		
24	<b>Total TVA déductible (lignes 19 à 22)</b>		

### CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705		
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003		
<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>				
		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)	
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
		30	Sommes à imputer, y compris acompte congés	9989
		31	Sommes à ajouter, y compris acompte congés	9999
		32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)</b> (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).



## Exercice 2

### Présenter une déclaration au régime des encaissements

*Vous travaillez au sein de la société Plein Air, prestataire de services, spécialisée dans des manifestations aériennes (baptêmes de l'air, sorties aériennes) et dans les réparations et l'entretien des avions.*

*Cette société est soumise à la TVA sur les encaissements au régime du réel normal.*

*M. Bailemme, gérant de la société, vous confie plusieurs tâches. Pour que vous puissiez les réaliser, il vous fournit des états récapitulatifs des clients et des fournisseurs (annexe 1) et un extrait de la balance (annexe 2).*

1. Complétez les états récapitulatifs des clients et des fournisseurs (annexe 1).
2. Complétez le tableau préparatoire (annexe 3) pour déterminer la TVA à décaisser.
3. Complétez la déclaration de TVA (annexe 4).

#### Annexe 1

Récapitulatif des clients concernant les prestations de services					
Noms	Montants TTC	Dates factures	Dates règlements	Montant HT	Montant TVA
Cimoni	1 215,28 €	03/06/20..	08/06/20..		
Plombelle	517,15 €	07/06/20..	07/07/20..		
Querry	1 936,72 €	15/06/20..	25/06/20..		
Ramat	327,49 €	24/06/20..	24/07/20..		
Touliat	2 548,78 €	28/06/20..	30/06/20..		
Totaux					

Récapitulatif des fournisseurs prestataires de services soumis à la TVA sur encaissements					
Noms	Montants TTC	Dates factures	Dates règlements	Montant HT	Montant TVA
Bouleau	547,15 €	03/06/20..	10/06/20..		
Carlin	789,12 €	08/06/20..	14/06/20..		
Huet	1 232,27 €	15/06/20..	15/07/20..		
Philand	228,79 €	20/06/20..	10/07/20..		
Stabout	963,58 €	25/06/20..	29/06/20..		
Totaux					

## Annexe 2

### Extrait de la balance au 30 juin 200.

N° de compte	Libellé du compte	Somme		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
445620	TVA déductible sur immobilisations	112,26		112,26	
445662	TVA déductible sur autres biens	197,28		197,28	
445670	Crédit de TVA à reporter	19,36		19,36	

## Annexe 3

### Tableau préparatoire

Libellés	Montants	Montants arrondis dans la déclaration
TVA collectée sur CA total HT		
TVA déductible sur prestations de services		
TVA déductible sur autres biens		
TVA déductible sur immobilisations		
Crédit de TVA à reporter du mois précédent		
TVA à décaisser <sup>(1)</sup>		
Crédit de TVA		
(1) Rayer la mention inutile		

## Annexe 4

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

### A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : )	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
			07	Achats en franchise	0037

### B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due	
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>				
08	Taux 19,6 %	0206		
09	Taux 5,5 %	0105		
9B				
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>				
13	Anciens taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
<p><b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b></p>		16	<b>Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)</b>	0301
		17	<b>Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires</b>	0035
		18	<b>Dont TVA sur opérations à destination de Monaco</b>	0038
<b>TVA DÉDUCTIBLE</b>				
19	Biens constituant des immobilisations		0703	
20	Autres biens et services		0702	
21	Autre TVA à déduire		0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir en euros si ce crédit est en francs)		8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	<b>Total TVA déductible (lignes 19 à 22)</b>	<input type="text"/>

### CRÉDIT

### TAXE À PAYER

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	30	Sommes à imputer, y compris acompte congés	9989
<p><b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b></p>			31	Sommes à ajouter, y compris acompte congés	9999
			32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)</b> (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	<input type="text"/>

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et droit de rectification.  
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

## Exercice 3

### Calculer des acomptes – Présenter la déclaration de TVA au régime simplifié

*Vous travaillez dans la SARL Jouets +, spécialisée dans la vente de jouets. Cette société, dont le capital est de 51 000 €, est soumise au régime simplifié.*

*L'exercice comptable de cette société est du 01/02/N au 31/01/N+1.*

*En N-1, le montant de la TVA exigible était de 6 240 € (hors TVA déductible sur immobilisations).*

*Mme Lomet, gérante de la société Jouets +, vous confie plusieurs travaux. Afin que vous puissiez les réaliser, elle vous fournit l'extrait du grand-livre (annexe 2).*

1. Présentez les calculs concernant les quatre acomptes versés pour l'année N (annexe 2).
2. Présentez les calculs préparatoires à l'aide de l'annexe 3, pour déterminer le montant de TVA à décaisser ou le crédit de TVA pour l'année N.
3. Présentez la déclaration de TVA au régime simplifié (annexe 6).
4. Présentez le chèque de règlement de la TVA (annexe 4), si nécessaire.
5. Enregistrez sur le bordereau de saisie du journal unique la déclaration et le règlement (annexe 5).

#### Annexe 1

#### Détail des acomptes versés en N

Acompte	Calculs	Montants
Versé en avril		
Versé en juillet		
Versé en octobre		
Versé en décembre		
	<b>Total des acomptes</b>	

## Annexe 2

Extrait du grand-livre 01/02/N au 31/02/N+1			
N° de compte	Libellé du compte	Débit	Crédit
445620	TVA déductible sur immobilisations	218,00	
445661	TVA déductible sur autres biens et services 5,50 %	74,28	
445662	TVA déductible sur autres biens et services 19,60 %	1 214,28	
44581	Acomptes versés	À déterminer	
707100	Ventes jouets bébés 0-12 mois		1 260,00
707200	Ventes jouets garçons 2-5 ans		2 215,28
707300	Ventes jouets garçons 6-10 ans		347,65
707600	Ventes jouets filles 6-10 ans		2 423,37

## Annexe 3

Tableau préparatoire		
Libellés	Montants	Montants arrondis dans la déclaration
TVA collectée sur CA total HT		
TVA déductible sur prestations de services		
TVA déductible sur immobilisations		
TVA collectée – TVA déductible		
Acomptes versés		
TVA à décaisser <sup>(1)</sup>		
Crédit de TVA		
(1) Rayer la mention inutile		



## Annexe 6

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



N° 11417 \* 03  
Formulaire obligatoire  
en vertu des dispositions  
de l'art. 242 septies A  
de l'annexe II au CGI



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3517-S  
RÉGIME SIMPLIFIÉ

CA 12 (1)  
CA 12 E (2)

### TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU AU

Jour et heure de réception

Adresse du service où cette  
déclaration doit obligatoirement  
être renvoyée

avant le 30 avril N+1 (clôture au 31/12/N)  
ou, sur option (CGI, ann. II, art. 242 septies A),  
dans les trois mois de la clôture de l'exercice  
(clôture en cours d'année)

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

JOUETS +  
26, PLACE DU FOIRAIL  
32000 AUCH

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Recette	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Insp.	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire

Numéro d'identification de l'établissement (SIRET)

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).  
(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

#### MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.

**ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro** (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

**Déclaration rectificative** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, si le cas échéant vous utilisez cet imprimé pour souscrire une déclaration annuelle rectificative, vous devez la libeller dans la monnaie utilisée pour souscrire la déclaration initiale. Toutefois, une déclaration qui aurait été initialement déposée en francs avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 peut être déposée en euros pour la même période.

**Déclaration tardive** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, si vous utilisez ce formulaire pour effectuer une déclaration annuelle tardive, il convient d'utiliser la monnaie dans laquelle cette déclaration aurait dû être souscrite à sa date légale de dépôt. Toutefois, si cette déclaration porte sur un exercice clos au 31 décembre, vous avez la faculté de l'établir en euros.

Si en vertu des règles ci-dessus, vous souscrivez cette déclaration en francs, veuillez l'indiquer dans le cadre réservé à la correspondance.

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		Réservé à l'administration		
Date :	Signature :	Somme :	Date :	Pénalités
		dont OC :	N° PEC.....	Taux 5 %
			N° d'opération	Taux %
				Taux %
Paiement par virement ou obligation cautionnée : cocher la case correspondante :  <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Obligation cautionnée		• Si vous réglez par chèque : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.		
		Date de réception		

#### CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

## Annexe 6 (suite)

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

I - TVA BRUTE				III - TVA NETTE			
OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		Base hors taxes	Taxe due	RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION		Taxe	
01	Achats en franchise	0037		28	TVA due : (Ligne 19 - ligne 27)		
02	Exportations hors CE	0032			ou		
03	Autres opérations non imposables	0033		29	CRÉDIT : (Ligne 27 - ligne 19)	0705	
04	Livraisons intracommunautaires	0034					
OPÉRATIONS IMPOSABLES				IMPUTATION/RÉGULARISATIONS			
- réalisées en France Métropolitaine				Col. 1 Montant effectivement payé			
05	Taux normal à 19,60%	0206		Col. 2 Montant restant à payer			
06	Taux réduit 5,5%	0105		Acompte 1			
6B				Acompte 2			
- réalisées dans les DOM				Acompte 3			
07	Taux normal 8,5%	0201		Acompte 4			
08	Taux réduit 2,1%	0100		Total 1	Total 2		
8B				30	Acomptes payés ou/et restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018	
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)				31	Sommes à imputer	9989	
09	Opérations imposables à taux particulier	0950		32	Sommes à ajouter	9999	
10	Anciens taux	0900		RÉSULTAT NET			
- autres opérations				33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) - (lignes 29 + 30 - 31) ≥ 0		
11	Cessions d'immobilisations	0970			ou		
12	Livraisons à soi-même	0980		34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) - (lignes 28 + 32) ≥ 0		
13	Autres opérations imposables	0981		35	SOLDE EXCÉDENTAIRE si (lignes 29 + 34) - (lignes 29 + 30 - 31 - 32)	0020	
14	Acquisitions intracommunautaires	0031		IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES			
15	TVA sur immobilisations	0982		Nature des taxes		Taxe brute	
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14)			36	Taxes sur les retransmissions sportives	4215	
AUTRE TVA DUE				37			
17	Remboursement provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983		38			
18	TVA antérieurement déduite à reverser	0600		39	Redevance sur ouvrage de librairie édités	3510	
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE (lignes 16 + 17 + 18)			40	Redevance sur l'emploi de la reprographie	3520	
II - TVA DÉDUCTIBLE				41	Taxe sur les huiles alimentaires BAPSA	3240	
AUTRES BIENS ET SERVICES				42	Taxe sur les tabacs fabriqués BAPSA	3260	
20	Déductions sur factures (1)	0702		43	Taxes sur les actes de huissiers de justice	4206	
21	Déductions forfaitaires (1)	0704		44	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse	4204	
22	Total (lignes 20 + 21)			45			
IMMOBILISATIONS				46			
23	TVA déductible sur immobilisations (1)	0703		47			
AUTRES TVA À DÉDUIRE				48	ACOMPTES TAXES SPÉCIALES ET PARAFISCALES PAYÉS OU RESTANT DUS	0019	
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058		V - RÉCAPITULATION			
25	Omissions ou compléments de déductions	0059		CRÉDIT OU EXÉDENT		SOLDE À PAYER	
26	Indiquez le pourcentage de déduction s'il est différent de 100 %			49	Solde excédentaire (report de la ligne 35)		
27	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25)			50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4	8002	
				51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12/CA 12 E)	8003	
				52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes		
				53	Taxes parafiscales [ligne 48 - (total I. 36 à 47)]		
				Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.			
58	<input type="checkbox"/> Avril		<input type="checkbox"/> Octobre	54	TVA (report de la ligne 33)		
	<input type="checkbox"/> Juillet		<input type="checkbox"/> Décembre	55	Taxes parafiscales [(total lignes 36 + 47) - ligne 48]		
				ATTENTION ! UNE SITUATION DE LA TVA CRÉDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILÉES DÉCLARÉES LIGNE 55			
				56	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55)		
				(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)			
BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT							
57	TVA [ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]						

N'hésitez pas à prendre contact avec votre centre des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous procurer la notice de la déclaration CA 3 (régime du réel normal), si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le pourcentage de déduction ou l'euro.

# QUELQUES RAPPELS

Les entreprises collectent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la reversent à l'État. Elles doivent établir, pour déterminer le montant à payer à l'État, une déclaration de TVA.

## 1. Généralités

### a. Fait générateur et exigibilité

Opération	Fait générateur	Exigibilité
Ventes de biens	Livraison du bien	Livraison du bien (date de la facture)
Prestations de services et travaux immobiliers (sans option sur les débits)	Exécution du service ou des travaux	Encaissement du prix du service ou des travaux (date du règlement)
Prestations de services et travaux immobiliers (avec option sur les débits)	Exécution du service ou des travaux	Exécution du service ou des travaux
Acquisition intracommunautaire	Livraison du bien	Date de la facture ou le 15 du mois suivant

### b. Acquisition ou vente à l'étranger

Les acquisitions intracommunautaires (achats dans l'Union européenne) sont soumises à la TVA alors que les livraisons intracommunautaires (ventes dans l'Union européenne) en sont exonérées si l'identification de TVA de l'acheteur est fournie.

Les importations vers les pays hors Union européenne sont soumises à la TVA et les exportations provenant de pays hors Union européenne en sont exonérées.

### c. Calcul de la TVA à décaisser

TVA collectée

+ TVA due intracommunautaire

- TVA déductible sur immobilisations

- TVA déductible sur autres biens et services

- TVA déductible sur acquisitions intracommunautaires

- Crédit de TVA du mois précédent

= TVA à décaisser ou crédit de TVA à reporter

Les montants portés dans la déclaration sont arrondis à l'euro le plus proche.

### d. Enregistrements de la déclaration de TVA et de son règlement

445710	TVA collectée	X (1)	
445200	TVA intracommunautaire	X (1)	
445620	TVA déductible sur immobilisations		X (1)
445660	TVA déductible sur autres biens et services		X (1)
445662	TVA déductible sur acquisitions intracommunautaires		X (1)
445670	Crédit de TVA à reporter (mois précédent)		X (2)
445510	TVA à décaisser		X (2)
758 (3)	Produits divers de gestion courante Déclaration de TVA		X
445510	TVA à décaisser	X (2)	
512	Banque Règlement de la TVA à payer		X

(1) sommes non arrondies de la comptabilité ; (2) sommes arrondies de la déclaration de TVA ; (3) 758 (crédit) ou 658 (débit) pour équilibrer l'écriture.

## 2. Les acomptes pour les sociétés soumises au régime simplifié

Les trois premiers acomptes sont égaux à 25% de la taxe due au titre de l'année précédente avant déduction de la TVA sur immobilisations. Le quatrième est égal à 1/5 de cette même taxe. Ils s'enregistrent :

445810	Acomptes - régime simplifié	X	
512	Banque Règlement de l'acompte		X